RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB3 Divertissement
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 1 rue Bas Champflour
63100 CLERMONT-FERRAND
Société en cours de constitution

NOMINATION DU PREMIER GERANT

Les soussignés :

1) Monsieur Alexis Roland **BRIAT**, demeurant à [redacted]
Propriétaire de 475 parts sociales, numérotées de 1 à 475.

2) Monsieur Olivier Jean-Marie **BRIAT** et Madame Catherine Ginette **PENEZ**, demeurant ensemble à [redacted]
Propriétaires ensemble de 25 parts sociales, numérotées de 476 à 500.

Seuls associés de la Société à Responsabilité Limitée AB3 Divertissement, en cours de constitution, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société, à l'Office Notarial de MARINGUES (Puy-de-Dôme), 3 place Michel de l'Hospital, en présence de Maître Charlotte CHALAFRE-HERROU, Notaire associé, pour désigner d'un commun accord le premier gérant.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DU GERANT

Les soussignés nomment en qualité de gérant unique de la Société :

- Monsieur Alexis Roland **BRIAT**, associé susnommé,

pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Monsieur Alexis **BRIAT** déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction de gérer une société commerciale.

II - POUVOIRS DU GERANT

Le Gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

III - REMUNERATION DU GERANT

La rémunération du gérant sera fixée ultérieurement.

Le Gérant aura droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat, sur présentation de justificatifs.

IV - POUVOIR À L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

Les associés soussignés, donnent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Fait à [redacted]
Le 06/08/ 2025.

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Bon pour acceptation des fonctions de gérant.

Monsieur Alexis BRIAT

[redacted]

Monsieur Olivier BRIAT

[redacted]